

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2023

Date de convocation	20 octobre 2023
Membres titulaires en exercice	68
Présents	12
Votants	12 + 1 pouvoirs
<p>L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.</p> <p>Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.</p> <p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à quatorze heures trente, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.</p> <p>Madame Béatrice LEBEL est élue secrétaire de séance.</p>	

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p>Département de l'Aisne</p> <p>Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p>Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZELICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p>Canton d'Oulchy le Château (CC)</p> <p>Titulaire DRIVIERE Frédérique</p>	<p>Suppléant MUZART Hervé</p>
<p>Chauny Tergnier La Fère (CA)</p> <p>Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p>Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PÈNE Laurent</p>
<p>Pays du Vermandois (CC)</p> <p>Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p>Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>

Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc	Suppléants BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine
Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSissoons Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC) Titulaire PAGNON Jean-François	Suppléante LORIETTE Monique

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Madame Nicole ALLART donne pouvoir à Mme Sylvie LELONG

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Madame FUSELIER Michèle, Monsieur LINIER Stéphane, Monsieur Nicolas REBEROT, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Madame RIBEIRO Carole, Madame DELVAL Yveline, Madame DESCAMPS Lisiane, Monsieur Roland MORTELLI Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Michel LANDERIEUX, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Marc VOITURON.

Participaient à la séance au titre des services : Daniel CACIC, Patrick PERRONO.

1. Procès-Verbal du Comité Syndical du 23 juin 2023.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le procès-verbal du 23 juin 2023.

2. Rapport Annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Monsieur le Président présente les chiffres clés du rapport annuel 2022 :

- 276 677 tonnes de déchets ménagers ont été traités par le Syndicat en 2022 ;
- 142 376 tonnes collectées en porte-à-porte ;
- 134 301 tonnes collectées en déchetteries.

Cela représente une baisse de 8% de déchets ménagers traités par rapport à l'année 2021.

Ces déchets ont été répertoriés selon différents modes de valorisation :

- 50 577 tonnes en valorisation matière ;
- 34 000 tonnes en valorisation organique ;
- 61 687 tonnes en valorisation énergétique ;
- 17 058 tonnes en valorisation matière et/ou énergétique ;
- 113 355 tonnes en stockage.

Monsieur le Président détaille les quantités des différents flux collectés en porte-à-porte :

- 30 889 tonnes d'emballages dont 22 611 tonnes qui partiront en valorisation matière ;
- 6240 tonnes de déchets verts ;
- 105 138 tonnes d'OMR dont :
 - 50 150 tonnes qui partiront en valorisation énergétique,
 - 60 680 tonnes qui partiront en installation de stockage,
 - 5692 tonnes de refus de tri.
- 109 tonnes d'encombrants qui partent directement en installation de stockage avec la part des OMR, ce qui représente :
 - 1606 tonnes de refus de tri ;
 - 70 765 tonnes de stockage.

Il détaille ensuite les quantités collectées en déchetterie :

- 26 312 tonnes d'encombrants ;
- 28 759 tonnes de déchets verts ;
- 31 966 tonnes de gravats ;
- 11 534 tonnes de bois ;
- 2 803 tonnes de cartons et papiers ;
- 3 836 tonnes de ferrailles ;
- 16 728 tonnes en filière REP ;
- 2567 tonnes d'autres flux.

Monsieur le Président fait ensuite le point sur les chiffres clés concernant le tri en 2022 :

- 28 331 tonnes traitées par les centres de tri d'Urvillers et Villeneuve-Saint-Germain ;
- 2911 tonnes gérées par des centres de tri externes ;
- Soit un total monoflux trié de 31 242 tonnes, ce qui représente un ratio départemental de 59,6 kg/hab (+ 3,7 % par rapport à 2021).

Il présente ensuite la carte du département de l'Aisne et de ses 45 déchetteries, avec les flux précédemment évoqués. Il précise que les chiffres ont été recensés grâce à une étude menée sur toutes les déchetteries du territoire.

Monsieur le Président évoque la répartition des déchets ayant bénéficié du transfert :

- 19 352 tonnes de déchets verts ;
- 84 690 tonnes de déchets stockés ;
- 6 464 tonnes de refus de tri.

Puis la valorisation énergétique : 51 150 tonnes (+2,4 % par rapport à 2021).

- 44 458 tonnes d'OMR ;
- 5 692 tonnes de refus de tri.

Puis le stockage : 113 342 tonnes (-13,2 % par rapport à 2021).

Puis la répartition des modes de traitement :

- 42 % de stockage ;
- 20% de valorisation énergétique ;
- 18 % de valorisation matière ;
- 14 % de valorisation organique ;
- 6% de valorisation matière et/ou énergétique.

Monsieur le Président sollicite Monsieur CACIC pour les chiffres clés du budget 2022.

Monsieur CACIC précise que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 12 % par rapport à 2021, ce qui est principalement dû à l'augmentation de la TGAP.

Les dépenses d'investissement ont légèrement baissé grâce aux travaux réalisés au centre de tri d'Urvillers en 2021 et à Villeneuve-Saint-Germain en 2022.

Les recettes de fonctionnement ont suivi l'évolution des dépenses de fonctionnement, dû à l'augmentation de la contribution moyenne par habitant (46,04€ HT/hab en 2020, 48,52€ HT/hab en 2021 et 57,17€ HT/hab en 2022).

Monsieur le Président questionne Monsieur CACIC sur la tendance budgétaire 2023/2024.

Monsieur CACIC explique qu'en 2023 des revalorisations ont été appliquées :

- 1€ en plus pour la contribution par habitant ;
- 10% en plus pour le coût d'élimination des OMR.

En 2024, malgré la baisse de la population axonaise, la contribution par habitant ne devrait pas augmenter. Concernant les OMR, une revalorisation est prévue et pour les flux collectés en déchetterie, une récession devrait avoir lieu.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3. Engagements juridiques.

3.1. Marché 23-11 relatif au traitement des plâtres collectés des collectivités du Sud du Département de l'Aisne.

Monsieur le Président informe que les tonnages maximums du marché ayant été atteints rapidement, Valor'Aisne a dû relancer une mise en concurrence. Il s'agit d'un Appel d'Offres ouvert – Accord cadre mono-attributaire à bons de commande.

Trois sociétés ont déposé une offre :

- Véolia Propreté Nord Normandie ;
- C'MATER ;
- Recyclage des Vallées.

La Commission d'Appel d'Offres a retenu la société CMATER.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3.2. Marché 21-10 – Avenants n°2 relatifs aux 2 lots (Nord et Sud) du marché de mise à disposition de contenants, enlèvement et traitement des déchets diffus spécifiques hors filière REP EcoDDS de collectivités du département de l'Aisne.

Monsieur le Président informe que des tarifs ont été demandés à la société ARF pour le traitement de déchets dangereux spécifiques :

- 8€/kilo + TGAP pour le mercure liquide ;
- 10€/unité + TGAP pour les thermomètres au mercure ;
- 20€/unité + TGAP pour les baromètres au mercure ;
- 30€/unité + TGAP pour les cartouches de gaz jetables d'azote, d'argon et de dioxyde de carbone (jusqu'à 2,2L) ;
- 50€/unité + TGAP pour les cartouches de gaz jetables d'oxygène, de propylène et de protoxyde d'azote (jusqu'à 2,2L) ;
- 30€/unité + TGAP pour les extincteurs hors bromure et hamon (max 9 kilos).

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3.3. Acquisition d'un terrain sur la Zone d'Activités d'Evolis.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier La Fère est propriétaire d'un terrain sur deux parcelles d'une superficie totale de 43 085 m², sur la zone d'activités Evolis.

L'acquisition de ce terrain a été validée au Comité Syndical du 7 avril 2023 à l'occasion du vote du Budget Primitif 2023 (AP opération 32) afin d'envisager la création d'une plateforme de compostage pour 14 000 tonnes locales minimum de déchets verts.

La CACTLF a délibéré le 4 septembre 2023 en faveur de la vente du terrain à Valor'Aisne qui devra par la suite s'acquitter des frais de notaire, de la TVA en vigueur et des frais annexes éventuels.

Le bien a été estimé à 7€ HT/m², ce qui représente un coût d'acquisition auprès de la CACTLF de 301 595€ HT.

Cette délibération est approuvée à la majorité absolue ; 2 votes contre : Monsieur Julien SIMEON et Monsieur Jean VAN ISACKER.

4. Exploitation.

4.1. Signature de la convention de partenariat avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules, ses avenants ou tout autre document y afférent.

Monsieur le Président informe que l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (ARCA) propose de verser une dotation complémentaire aux soutiens financiers de Citéo à hauteur de 300€/tonne recyclée.

Le traitement des capsules en aluminium représente 30T/an.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

5. Ressources Humaines

5.1. Modifications du tableau des effectifs.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

6. Questions diverses.

Néant.

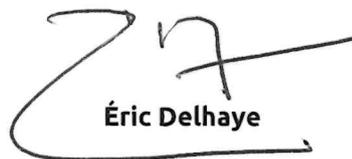
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 15 h 30.

Le Secrétaire de séance



Béatrice Lebel

Le Président



Éric Delhaye